



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
Pôle Expertise et Service aux Publics  
Division des Missions Domaniales  
Pôle d'Évaluations Domaniales  
16, rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20  
Téléphone : 04 91 17 91 17  
[drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Marseille, le 25/10/2018

Le Directeur Régional des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

**POUR NOUS JOINDRE :**

Pôle d'Évaluations Domaniales  
Affaire suivie par : philippe LONGCHAMPS  
Téléphone : 04 91 09 60 79  
Courriel : [philippe.longchamps@radgfip.finances.gouv.fr](mailto:philippe.longchamps@radgfip.finances.gouv.fr)  
Réf. : 2018-206V2261 ratt 2016-206V2844

à  
Département des Bouches du Rhône  
Direction des Etudes, de la programmation  
et des Acquisitions  
Service acquisitions et recherches

Hôtel du Département  
52, avenue de Saint-Just  
13256 MARSEILLE

**AVIS VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : Emplacements de parking**

**ADRESSE DU BIEN : 19-21 rue Aldebert Marseille 6ème**

**1 - SERVICE CONSULTANT : CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**2 - Date de consultation** : 14/10/2018  
**Date de réception** : 19/10/2018  
**Date de visite** : /

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE — DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Commune de Marseille(13006),  
823 Castellane  
19,21 rue Aldebert

Un immeuble élevé d'un rez-de-chaussée et sept étage sur sous-sol, situé en retrait par rapport à l'alignement des autres constructions et à usage de parking au niveau du sous-sol et des quatre premiers niveaux.

Cadastré quartier Castellane, section 823 A n°182 et 183 pour 03 a 22 ca et 06 a 59 ca  
- 12 emplacements de parking

**6 – ELÉMENT D'APPRECIATION :**

Situation en centre ville proche préfecture , proche métro Castellane et Tramway

**7 - DATE DE RÉFÉRENCE :**

S.O

**8 - DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE**

- Par comparaison

**9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale s'établit à 240 000 € soit 20 000 € l'emplacement.

**10- RÉALISATION D'UN ACCORD AMIABLE :** Une marge de 10 % est laissée à l'appréciation.

**11 – DURÉE DE VALIDITÉ : UN AN**

**12 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence Alpes Côte d'Azur et du département  
des Bouches du Rhône  
et par délégation,

Philippe LONGCHAMPS

